

---

DESTINATAIRES : Aux responsables des RI-RTF de la Direction des programmes Déficiences

EXPÉDITRICE : Laura-Hélène Roy, coordonnatrice à la Coordination Accès Hébergement, Qualité et Soutien aux milieux de vie

DATE : 11 octobre 2022

OBJET : **Campagne de vaccination antigrippale saisonnière**

---

La vaccination visant à se prémunir contre le virus de la grippe afin d'éviter les complications importantes sur notre santé et celle des usagers sera accessible dans l'ensemble des territoires du CISSS de la Montérégie-Ouest, du CISSS de la Montérégie-Centre, du CIUSSS de l'Estrie et du CISSS de la Montérégie-Est.

Pour la vaccination des usagers hébergés, tout comme l'année dernière, vous pouvez prendre rendez-vous directement en ligne sur [www.clicsante.ca](http://www.clicsante.ca) afin de faire l'inscription à l'une des cliniques de vaccination pour la population. Vous pouvez également prendre rendez-vous en téléphonant au 1-877-817-5279. Certaines pharmacies offrent aussi la vaccination.

**Pour les usagers qui veulent recevoir la vaccination Influenza et la vaccination COVID lors d'un même rendez-vous téléphoner au 1-877-817-5279**

Les pharmacies aussi offrent le service de la vaccination Influenza et Covid lors d'un seul rendez-vous.

Voici un rappel de quelques consignes importantes :

1. L'inscription de l'utilisateur hébergé en RTF doit se faire par le responsable de la ressource ou par son représentant légal. Si le représentant légal sait qu'il ne peut se rendre en clinique de vaccination, il doit être disponible par téléphone lors du rendez-vous de vaccination.
2. L'utilisateur à vacciner doit être obligatoirement accompagné. Il est fortement recommandé qu'un usager inapte à consentir soit accompagné par son représentant légal ou une personne d'intérêt lors de la vaccination. Ces personnes devront avoir en main les pièces justificatives confirmant leur autorité auprès de la personne représentée, ainsi que les documents suivants :
  - La liste des médicaments (copie de la pharmacie ou étiquette sur le pilulier);
  - La carte d'assurance maladie de l'utilisateur;
  - La confirmation du rendez-vous (électronique ou papier).

3. Pour les usagers inaptes à consentir, le représentant légal qui n'accompagne pas l'utilisateur au rendez-vous doit être joignable par téléphone pour confirmer son consentement au moment du rendez-vous faute de quoi la vaccination n'aura pas lieu. L'accompagnateur de l'utilisateur s'assure d'avoir en main les documents nécessaires :
  - La liste des médicaments (copie de la pharmacie ou étiquette sur le pilulier);
  - La carte d'assurance maladie de l'utilisateur;
  - La confirmation du rendez-vous (électronique ou papier);
  - Le ou les formulaires de consentement (Formulaire consentement vaccination Influenza et Formulaire consentement vaccination Covid).
4. Lors de la journée de vaccination, les usagers vaccinés devront porter un chandail à manches courtes afin de faciliter le travail du personnel infirmier.

De plus, nous désirons porter à votre attention que les formulaires de consentement doivent être dûment remplis pour les usagers inaptes sous Curateur public ou les usagers qui ne sont pas accompagnés par leur représentant légal. **Vous devez utiliser ceux remis par l'intervenant pivot de l'utilisateur sur lesquels les informations nécessaires au consentement sont inscrites.** Vous trouverez, à titre indicatif, les copies des formulaires en pièces jointes à cette note.

**Formulaires de consentement à la vaccination (Influenza et Covid) :** l'intervenant pivot remplit le haut à droite *Adressogramme* et la section « Information générale » du formulaire de vaccination contre la grippe et Covid.

Les autres sections du document d'évaluation seront complétées sur place par l'infirmier vaccinateur.

Nous vous remercions grandement de votre collaboration et de votre compréhension. Nous espérons pouvoir compter sur votre mobilisation afin d'être assurés que notre clientèle puisse recevoir des soins et des services sécuritaires et de grande qualité.

LHR

p. j. (2)